



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

### Point 4.3 de l'ordre du jour provisoire

## COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

### Douzième session ordinaire

Rome, 19-23 octobre 2009

## MISE À JOUR DU *PLAN D'ACTION MONDIAL* POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

### Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 - 3
II. CONTEXTE	4 - 14
III. PLAN PROPOSÉ CONCERNANT LE PROCESSUS DE MISE À JOUR DU <i>PLAN D'ACTION MONDIAL</i>	15 - 23
IV. EXAMEN DE LA PROPOSITION RELATIVE AU PROGRAMME DES OPÉRATIONS POUR LA MISE À JOUR DU <i>PLAN D'ACTION MONDIAL</i> PAR LE GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	24 - 27
V. ORIENTATIONS DEMANDÉES	28

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)



## I. INTRODUCTION

1. À sa onzième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission):
  - a demandé à la FAO de présenter à la douzième session ordinaire de la Commission une proposition de plan des opérations pour la mise à jour du *Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Plan d'action mondial)*;<sup>1</sup>
  - a demandé à son Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail) d'examiner les éléments d'un programme visant à mettre à jour le *Plan d'action mondial*;<sup>2</sup>
  - est convenue d'examiner l'actualisation du *Plan d'action mondial* à évolution continue à sa treizième session ordinaire, sur la base de la mise à jour de l'*État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.<sup>3</sup>
2. Le présent document fournit un bref aperçu du *Plan d'action mondial* à évolution continue tel qu'adopté par la quatrième Conférence technique internationale de la FAO sur les ressources phytogénétiques (1996). Cet aperçu décrit le processus d'élaboration du *Plan d'action mondial* et identifie les mesures envisagées pour appuyer sa mise en œuvre, notamment la création d'un mécanisme de facilitation.
3. Le présent document propose un processus et un calendrier pour l'examen et la mise à jour du *Plan d'action mondial*, qui seront examinés par la Commission. La proposition, telle qu'examinée par le Groupe de travail à sa quatrième session et consolidée par le Bureau de la Commission à sa onzième session ordinaire, vise à faciliter la décision de la Commission en ce qui concerne le processus de mise à jour du *Plan d'action mondial*.

## II. CONTEXTE

### Formulation et justification de l'actuel *Plan d'action mondial*

4. Le *Plan d'action mondial* a été adopté en 1996 pour encadrer, orienter et favoriser l'adoption de mesures concernant les ressources phytogénétiques aux niveaux local, national, régional et international. Il vise à mettre en place un système efficace pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques en misant sur l'amélioration de la coopération, de la coordination et de la planification et sur le renforcement des capacités. Le *Plan d'action mondial* compte 20 activités prioritaires, regroupées en quatre domaines principaux:
  - i) Conservation et mise en valeur *in situ*;
  - ii) Conservation *ex situ*;
  - iii) Utilisation des ressources phytogénétiques;
  - iv) Renforcement des institutions et des capacités.
5. Le *Plan d'action mondial* a été élaboré à la demande de la Conférence de la FAO et de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) par l'intermédiaire du programme Action 21, qui recommandait d'établir un rapport périodique sur l'*État des ressources phytogénétiques dans le monde*, qui a été présenté à la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phytogénétiques.<sup>4</sup> Il a été décidé qu'un *Plan d'action mondial* à évolution continue devrait couvrir notamment les programmes et activités ayant pour but de combler des lacunes, de surmonter des problèmes et de faire face aux situations d'urgence relevés dans l'*État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le*

<sup>1</sup> CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 41.

<sup>2</sup> CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 43.

<sup>3</sup> CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 41.

<sup>4</sup> ITCPR/96/REP.

*monde*, tout en confiant aux pays le suivi des activités, l'établissement des priorités et la supervision des programmes touchant aux ressources phytogénétiques.

6. Le processus adopté pour la préparation du *Plan d'action mondial* s'est appuyé sur la participation des pays, sous la forme des recommandations formulées dans les rapports nationaux et lors des réunions préparatoires sous-régionales et régionales. La première édition de l'*État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* a constitué le socle technique du *Plan d'action mondial*. Le rapport a été compilé sur la base des informations fournies dans le cadre d'un processus complexe comportant plus de 150 rapports nationaux et 11 réunions régionales et sous-régionales. Les données du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques (WIEWS) de la FAO ont été très largement utilisées ainsi que d'autres données fournies par des institutions internationales, des organisations non gouvernementales et des représentants du secteur privé.

7. Le *Plan d'action mondial* à évolution continue issu de ce processus a été officiellement adopté par 150 pays dans le cadre de la « Déclaration de Leipzig » à la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phytogénétiques à Leipzig (Allemagne) en juin 1996. Il a été convenu pendant la Conférence de Leipzig que les progrès réalisés dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et des processus de suivi qui y sont associés seraient supervisés et guidés par les gouvernements et les autres membres de la FAO, par l'intermédiaire de la Commission.<sup>5</sup>

8. Le *Plan d'action mondial* a été adopté par la Conférence de la FAO à sa vingt-neuvième session,<sup>6</sup> par la troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique<sup>7</sup> et par les Chefs d'État et de gouvernement réunis lors du Sommet mondial de l'alimentation de la FAO en 1996<sup>8</sup>, ainsi que par les participants au Forum mondial de la recherche agricole en 2000.<sup>9</sup>

9. Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après le Traité international) fait référence au *Plan d'action mondial* comme l'un de ses éléments d'appui (article 14) ainsi que l'un des fondements prioritaires de sa Stratégie de financement (Article 17). L'inclusion du *Plan d'action mondial* dans le Traité international et la création de son mécanisme de facilitation ont souligné la nécessité d'un investissement renouvelé dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* à l'échelle nationale, régionale et internationale, afin de contribuer à la sécurité alimentaire, au développement agricole durable et à la pérennisation des moyens d'existence.

### **Mise en œuvre et suivi du *Plan d'action mondial***

10. Depuis 1996, le *Plan d'action mondial* constitue un cadre cohérent en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment dans le domaine du renforcement des institutions et des capacités. Son élaboration et sa mise en œuvre ont permis de développer de façon considérable la prise de conscience de l'importance des ressources phytogénétiques, ce qui a eu pour conséquence de drainer d'importants investissements réalisés dans le but de garantir la conservation et l'utilisation durable de ces ressources indispensables.

---

<sup>5</sup> ITC-PGR/96/REP, paragraphe 21.

<sup>6</sup> C 1997/Rep, Résolution 1/97.

<sup>7</sup> UNEP/CBD/COP/3/11.

<sup>8</sup> Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, paragraphe 24.

<sup>9</sup> Déclaration de Dresde sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture [http://www.fao.org/docs/eims/upload/207098/pgrfadec\\_fr.pdf](http://www.fao.org/docs/eims/upload/207098/pgrfadec_fr.pdf).

11. La FAO héberge le mécanisme de facilitation du *Plan d'action mondial*, dont le portail fournit des informations techniques détaillées relatives à la mise en œuvre du Plan. Le portail contient aussi une vaste gamme d'informations concernant les projets, les activités et les possibilités de financement pour des activités contribuant à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phylogénétiques.<sup>10</sup>

12. À sa septième session ordinaire, la Commission a demandé à la FAO de mener une action dynamique et innovante afin de favoriser la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et d'en assurer le suivi.<sup>11</sup> En réponse à cette requête, la FAO a mis au point une nouvelle approche de suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, qui encourage l'instauration d'un processus impulsé par les pays, participatif et de renforcement des capacités, qui déboucherait sur l'établissement de mécanismes nationaux de partage des informations jouant un rôle important en tant qu'instruments de suivi et comme composantes du WIEWS.<sup>12</sup> La FAO a également mis au point une liste d'indicateurs et un modèle de rapport pour le suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.<sup>13</sup>

13. La Commission a examiné les rapports intérimaires sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* à ses huitième,<sup>14</sup> neuvième<sup>15</sup> et dixième<sup>16</sup> sessions ordinaires. À sa neuvième session ordinaire, elle a appuyé l'instauration, au niveau national, de mécanismes d'échange d'informations entre les parties prenantes concernant la mise en œuvre du Plan et a soutenu la proposition relative à une phase d'expérimentation. La Commission a également jugé utiles une liste d'indicateurs et un modèle de rapport élaborés par le Secrétariat pour permettre de suivre la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et demandé à la FAO de les perfectionner au moyen d'essais pilotes dans un certain nombre de pays et sur la base des avis techniques fournis par le Groupe de travail de la Commission. La Commission a souligné que l'élaboration du *Deuxième Rapport sur l'État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (Deuxième Rapport)* « devrait être intégrée dans le suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* ». <sup>17</sup>

14. À sa dixième session ordinaire, la Commission a examiné les progrès réalisés dans l'élaboration de sa nouvelle approche de suivi, a pris acte de la réussite de la phase pilote et de son évaluation, et a adopté les indicateurs révisés et le modèle de rapport pour le suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.<sup>18</sup> La Commission a appuyé l'application de la nouvelle approche de suivi à tous les pays, étant donné l'intégration de ces activités de suivi dans la préparation du deuxième *État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Elle a confirmé que le processus préparatoire du deuxième *État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* devrait être complètement intégré dans le processus de suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, afin de réduire le plus possible le nombre de rapports demandés aux Membres. La Commission a également noté que le deuxième *État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* devrait constituer une base solide pour la mise à jour du *Plan d'action mondial*.

---

<sup>10</sup> [http://www.globalplanofaction.org/index\\_fr.jsp/](http://www.globalplanofaction.org/index_fr.jsp/).

<sup>11</sup> CGRFA-7/97/REP paragraphe 19.

<sup>12</sup> Voir [http://apps3.fao.org/wiews/wiews.jsp?i\\_l=FR](http://apps3.fao.org/wiews/wiews.jsp?i_l=FR) et [www.pgrfa.org](http://www.pgrfa.org).

<sup>13</sup> CGRFA -10/04/Inf.5.

<sup>14</sup> CGRFA-8/99/3.

<sup>15</sup> CGRFA-9/02/6.

<sup>16</sup> CGRFA-10/04/Inf.6.

<sup>17</sup> CGRFA-9/02/REP paragraphe 20.

<sup>18</sup> CGRFA-10/04, Inf.5.

### **III. PLAN PROPOSÉ CONCERNANT LE PROCESSUS DE MISE À JOUR DU *PLAN D'ACTION MONDIAL***

15. En tant que cadre d'action stratégique, le *Plan d'action mondial* doit être examiné périodiquement et, le cas échéant, mis à jour, afin de toujours répondre de façon optimale aux besoins des pays. La Conférence technique internationale sur les ressources phytogénétiques a confirmé, lors de l'adoption du *Plan d'action mondial*, qu'il était nécessaire de le réviser et a précisé qu'« un tel examen porterait sur les progrès accomplis à l'échelle nationale, régionale et internationale dans l'exécution, l'élaboration et, au besoin, l'ajustement du Plan, qui deviendrait ainsi un plan "à évolution continue" conformément à la recommandation d'Action 21 ».<sup>19</sup>

16. À sa onzième session ordinaire, la Commission est convenue d'examiner l'actualisation du *Plan d'action mondial* à sa treizième session ordinaire. La Commission a demandé à la FAO de présenter à sa douzième session ordinaire une proposition de plan des opérations pour la mise à jour du *Plan d'action mondial*, et a demandé à son Groupe de travail d'examiner les éléments constitutifs d'un tel plan.

17. La nécessité de mettre à jour le *Plan d'action mondial* a également été soulignée par l'Organe directeur du Traité international. À sa première session, l'Organe directeur a défini comme priorités initiales de sa stratégie de financement les domaines d'activité prioritaires du *Plan d'action mondial* à évolution continue, et a indiqué qu'il les élaborerait plus avant.<sup>20</sup> À sa deuxième session, l'Organe directeur, en identifiant les priorités pour l'utilisation des ressources relevant directement de son contrôle, s'est concentré, dans le cadre des domaines d'activité prioritaires du *Plan d'action mondial*, sur l'obtention de résultats dans les domaines hautement prioritaires identifiés pour une période de temps limitée. L'Annexe 1 de la stratégie de financement indique aussi que « la prochaine itération du *Plan d'action mondial* à évolution continue sera importante pour l'identification des priorités futures. »<sup>21</sup> L'Organe directeur, à sa troisième session, a rappelé l'importance du *Plan d'action mondial* et a invité la Commission à tenir compte, lors de la révision du *Plan d'action mondial*, de questions spécifiques concernant le Traité international et de refléter de manière adéquate les dispositions du Traité dans le *Plan d'action mondial*.<sup>22</sup>

18. Une proposition de plan des opérations pour la mise à jour du *Plan d'action mondial*, telle qu'examinée par le Groupe de travail et consolidée par le Bureau, est présentée au Tableau 1 du présent document. Le plan reprend les processus proposés pour la mise à jour du *Plan d'action mondial* dans le document intitulé *Projet de Plan stratégique 2010-2017 pour la mise en œuvre du programme d'activités pluriannuel*.<sup>23</sup>

---

<sup>19</sup> ITC/CPGR/96/REP, paragraphe 21.

<sup>20</sup> IT/GB-1/06/Report, Annexe F, III.4.

<sup>21</sup> IT/GB-2/07/Report, Annexe D.1.

<sup>22</sup> Résolution de l'Organe directeur à sa troisième session, Coopération avec la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

<sup>23</sup> CGRFA-12/09/04.

**TABLEAU 1: MISE À JOUR DU *PLAN D'ACTION MONDIAL* :  
PROGRAMME ET CALENDRIER INDICATIFS**

Calendrier	Programme
<b>CGRFA-12 / 2009</b>	<p><b><i>PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES DANS LE MONDE</i></b></p> <p><i>ACTUALISATION DU PLAN D'ACTION MONDIAL</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan des opérations pour l'actualisation du <i>Plan d'action mondial</i>, y compris l'examen des options possibles pour l'adoption du <i>Plan d'action mondial</i> actualisé</li> </ul>
<b>2010</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions régionales afin d'examiner la mise à jour du <i>Plan d'action mondial</i></li> <li>• Consultation avec les partenaires sur la mise à jour du <i>Plan d'action mondial</i></li> <li>• Consultation avec le Secrétariat du Traité international</li> <li>• Préparation du premier projet de <i>Plan d'action mondial</i> actualisé</li> </ul>
<b>2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion conjointe du Bureau de la Commission et du Bureau de l'Organe directeur du Traité pour examiner le premier projet de <i>Plan d'action mondial</i> actualisé</li> <li>• Examen du projet de <i>Plan d'action mondial</i> actualisé par le Groupe de travail à sa cinquième session</li> </ul>
<b>CGRFA-13/2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EXAMEN DU <i>PLAN D'ACTION MONDIAL</i> ACTUALISÉ POUR ADOPTION</li> <li>• Fourniture d'orientations relatives à la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial</i> actualisé et à son suivi</li> <li>• Examen des indicateurs et du suivi de la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial</i> actualisé</li> </ul>

19. Le programme proposé s'étale sur la période allant de la douzième à la treizième session ordinaire de la Commission, avec un calendrier très dense. Il prévoit en 2010 des réunions régionales organisées en collaboration avec les organisations concernées, qui auraient pour objectif d'examiner l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au niveau régional et d'identifier les activités prioritaires à actualiser ainsi que les éventuels lacunes et besoins mis en évidence dans les conclusions du *Deuxième Rapport*.

20. Deux consultations régionales ont déjà eu lieu en 2009 (pour les régions du Proche-Orient et de l'Amérique latine et des Caraïbes), qui ont été organisées en collaboration avec les partenaires et grâce à des ressources extrabudgétaires fournies par l'Italie, la Norvège et l'Espagne. Les rapports de ces consultations peuvent être consultés.<sup>24</sup> Les participants des deux consultations régionales ont indiqué que les activités prioritaires du *Plan d'action mondial* devraient continuer à constituer les principaux domaines d'action future. Bien que le secteur des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ait vu émerger de nouveaux champs d'action, il a été considéré que ces derniers pourraient pour la plupart être incorporés au sein d'activités prioritaires existantes du *Plan d'action mondial*. Toutefois, en ce qui concerne certaines questions comme le changement climatique, de nouvelles activités prioritaires pourraient être envisagées. Les consultations régionales seront organisées en fonction des ressources financières extrabudgétaires disponibles. Des financements ont d'ores et déjà été garantis pour une consultation régionale en Asie dans le cadre du projet régional en cours soutenu par le Japon.

<sup>24</sup> CGRFA/WG-PGR-4/09/Inf.3

21. Le programme proposé pour la mise à jour du *Plan d'action mondial* comprend une série de consultations avec les partenaires concernés, y compris des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et le secteur privé. Le Groupe de travail ayant demandé une « approche simplifiée » pour le recueil de ces éléments<sup>25</sup>, il est proposé de tenir ces consultations essentiellement par voie de conférences électroniques. Une consultation sera organisée avec le Secrétariat du Traité international afin de tenir compte de questions spécifiques concernant le Traité international et d'en refléter les dispositions de manière adéquate dans le *Plan d'action mondial*. Le premier projet de *Plan d'action mondial* actualisé sera élaboré à partir des conclusions du *Deuxième Rapport* et des éléments reçus dans le cadre des réunions et des consultations régionales avec les partenaires.

22. Il est proposé que le premier projet de *Plan d'action mondial* actualisé soit examiné lors d'une réunion conjointe des Bureaux de la Commission et de l'Organe directeur du Traité international. Ensuite, le projet serait soumis au Groupe de travail aux fins d'examen. Le projet de *Plan d'action mondial* actualisé, tel qu'examiné par le Groupe de travail, serait alors présenté à la Commission pour examen à sa treizième session ordinaire. Au cours de cette session, la Commission pourrait fournir des orientations sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* actualisé et sur d'autres aspects relatifs au financement et au suivi de son exécution.

23. Le plan proposé pour le processus de mise à jour du *Plan d'action mondial* n'entre pas dans les détails en ce qui concerne la mise au point finale et l'adoption du *Plan d'action mondial* actualisé. La Commission souhaitera peut-être finaliser et adopter le *Plan d'action mondial* actualisé à sa treizième session ordinaire, ou prier la FAO d'organiser une cinquième Conférence technique internationale sur les ressources phylogénétiques lors de laquelle le *Plan d'action mondial* actualisé pourra être finalisé et adopté. Cette Conférence pourrait être tenue après la treizième session ordinaire de la Commission. Compte tenu des implications financières, la Commission souhaitera peut-être inviter les gouvernements à envisager d'accueillir une telle Conférence.

#### **IV. EXAMEN DE LA PROPOSITION RELATIVE AU PROGRAMME DES OPÉRATIONS POUR LA MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION MONDIAL PAR LE GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

24. À sa quatrième session, le Groupe de travail a examiné les éléments proposés pour le plan de mise à jour du *Plan d'action mondial* à évolution continue ainsi que le calendrier suggéré.<sup>26</sup> Il a souligné que le *Plan d'action mondial* devait être mis à jour de façon prioritaire en vue de répondre aux lacunes et aux besoins identifiés, et a noté que la mise à jour devait être menée de façon stratégique afin que les priorités soient définies et les ressources financières et humaines utilisées efficacement. Il a recommandé à la Commission d'encourager les gouvernements et les organisations internationales à fournir en temps voulu les ressources financières nécessaires à la mise à jour du *Plan d'action mondial* à évolution continue, y compris celles qui serviront à l'organisation des réunions, régionales et autres.

25. Le Groupe de travail a recommandé à la Commission d'inviter la FAO à:

- mettre à jour le *Plan d'action mondial* à évolution continue en se conformant au programme et au calendrier proposés, en notant qu'un supplément d'informations sur le programme proposé et les coûts estimatifs faciliterait l'examen par la Commission du processus de mise à jour;

<sup>25</sup> CGRFA/WG-PGR-4/09/REPORT, paragraphe 21.

<sup>26</sup> Rapport de la quatrième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, CGRFA-12/09/7.



- mettre au point le *Plan d'action mondial* à évolution continue actualisé, essentiellement à partir des conclusions du *Deuxième Rapport*, et en particulier des lacunes et des besoins identifiés, ainsi que des avis recueillis dans le cadre des réunions régionales et des consultations avec les parties prenantes intéressées aux niveaux national, régional et mondial.

26. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission encourage les gouvernements et les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé à fournir des avis à la FAO en temps opportun, afin de faciliter la mise à jour du *Plan d'action mondial* à évolution continue, et de prier la FAO de mettre au point une approche simplifiée pour le recueil des contributions de ces parties prenantes. Il a également recommandé à la Commission d'inviter le Secrétaire du Traité international à participer activement au processus consultatif afin que certaines questions pertinentes soient prises en compte comme il se doit, étant donné que le *Plan* constitue un important élément d'appui du Traité international.

27. Ainsi que demandé par le Groupe de travail, on trouvera à l'appendice du présent document un supplément d'informations sur le programme proposé, notamment une estimation de coûts. Ceux-ci varient considérablement en fonction du nombre de consultations régionales. Aucune estimation n'est fournie en ce qui concerne l'organisation d'une Conférence technique internationale. Il sera essentiel de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour la mise à jour du *Plan d'action mondial* afin de compléter les ressources que la FAO mettra à disposition au titre de son Programme ordinaire.

## V. ORIENTATIONS DEMANDÉES

28. La Commission pourra souhaiter:
- i) examiner le programme proposé pour la mise à jour du *Plan d'action mondial* tel que figurant au Tableau 1;
  - ii) prier la FAO de mettre au point le *Plan d'action mondial* actualisé, essentiellement à partir des conclusions du *Deuxième Rapport*, et en particulier des lacunes et des besoins identifiés, en tenant compte des éléments recueillis dans le cadre des réunions régionales et d'autres consultations avec les parties prenantes intéressées;
  - iii) inviter les gouvernements et les organisations internationales à fournir en temps voulu les ressources financières nécessaires pour la mise à jour du *Plan d'action mondial* à évolution continue, y compris celles qui serviront à l'organisation des réunions, régionales et autres;
  - iv) inviter le Secrétaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à participer activement au processus afin que certaines questions concernant le Traité soient prises en compte et que les dispositions du Traité soient reflétées comme il se doit dans le *Plan d'action mondial* actualisé;
  - v) encourager les organisations intergouvernementales internationales, les organisations non gouvernementales et les acteurs du secteur privé concernés à contribuer à la mise à jour du *Plan d'action mondial* à évolution continue;
  - vi) prier son Secrétaire d'organiser avec le Secrétaire du Traité international une réunion conjointe des Bureaux de la Commission et du Traité international aux fins, notamment, de l'examen du premier projet du *Plan d'action mondial* actualisé avant la treizième session ordinaire de la Commission;
  - vii) demander au Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture d'examiner le projet du *Plan d'action mondial* actualisé à sa cinquième session;
  - viii) demander à la FAO d'organiser une Conférence technique internationale sur les ressources phytogénétiques afin de finaliser et d'adopter le *Plan d'action mondial* et d'inviter les gouvernements à se proposer pour l'accueillir.

## APPENDICE

### ESTIMATION DES COÛTS DE CERTAINS ÉLÉMENTS DU PROGRAMME PROPOSÉ POUR LA MISE À JOUR DU *PLAN D'ACTION MONDIAL*

	Coût en USD	Calcul	Objet et notes
Dépenses de personnel	371 616	20 mois/fonctionnaires P3 (14 124 USD par mois)  12 mois/fonctionnaires services généraux G3 (7 428 USD par mois)	Appuyer le secrétariat dans le processus de mise à jour du Plan – conférences électroniques, synthèse des éléments reçus de la part des parties prenantes, consultations, réunions d'experts techniques et tâches administratives.
Réunions régionales	700 000	7 réunions régionales	Deux réunions régionales ont été organisées en 2009. Des fonds sont disponibles pour la Réunion régionale qui se tiendra en Asie en 2010.
Consultants techniques	140 000	400 jours (350 USD par jour)	Appuyer la préparation des documents d'information, la préparation et la conduite de réunions, ainsi que la consolidation du <i>Plan d'action mondial</i> actualisé.
Frais de voyage des consultants et du personnel	38 000		Appuyer l'élaboration du premier projet de <i>Plan d'action mondial</i> actualisé.
<b>Total</b>	<b>1 249 616</b>		